

E.H.P.A.D DES ANDAINES



2 02.33.38.10.14 **3** 02.33.38.01.15

2 02.33.37.93.66 **3** 02.33.37.99.84

SORTIES RÉSIDENTS/FAMILLES CHARTE DE BONNE CONDUITE

Dans le cadre d'un assouplissement, à titre exceptionnel pour les fêtes de fin d'année, les sorties des résidents en famille sont facilitées. Celles-ci font l'objet de conditions d'encadrement strictes et à ce titre, d'un engagement à respecter scrupuleusement les consignes arrêtées par l'établissement.

Je soussigné(e): Nom et prénom du résident :

Date de la sortie :

demande à bénéficier d'une sortie en famille suivant les modalités définies ci-après par l'E.H.P.A.D des Andaines, à savoir :

- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physiques pendant l'ensemble du séjour ou de la sortie,
- Port d'un masque obligatoire : fourni par l'E.H.P.A.D pour le résident,
- Proches du résident sensibilisés par les professionnels de l'établissement aux précautions à respecter lors de la sortie ou du séjour en famille et s'engageant à limiter au maximum les risques d'exposition. Ces proches sont fortement encouragés à réaliser un test RT-PCR ou TAG préalable à l'évènement familial. Pour rappel, un test négatif n'exonère pas d'un strict respect des autres mesures de prévention (gestes barrières, distanciation, aération...),
- Test RT-PCR ou antigénique en amont de la sortie de l'établissement. En cas de test positif, le résident garde sa chambre et sa sortie est différée d'au moins 7 jours (prolongés, s'il y a présence de fièvre au 7ème jour, jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre),
- Au retour dans l'établissement, isolement strict du résident en chambre pendant 7 jours avec test RT-PCR ou antigénique.

et attestons sur l'honneur :

- l'absence de symptômes : signes respiratoires, O.R.L aigus, digestifs (diarrhées), courbatures, maux de tête, moments de désorientation, perte de l'odorat, perte du goût au moment de la sortie et dans les 15 jours qui la précèdent.

Charte de bonne conduite remise avant sortie et consignée sur registre des sorties vaut acceptation des règles édictées

Accord pour sortie Le Directeur Lu et approuvé

Le Résident Le Représentant de la famille

Laurent VIVIER